VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 95

RECRUTEMENT D'UN.E DIRECTEUR.RICE ARTISTIQUE DU CENTRE D'INITIATION A L'ART MILLE FORMES POUR LA DIRECTION DE L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Aux termes de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents non titulaires dans 5 cas limitativement énumérés, dont 2 sont applicables aux communes de la strate démographique de Clermont-Ferrand.

- ✓ Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

- ✓ Pour les emplois de catégorie A, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Un poste de *Directeur.ice artistique du Centre d'Initiation à l'Art – Mille formes* pour la *Direction de l'Animation Socioculturelle et de la Vie Associative* fera prochainement l'objet d'une publication auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale. En effet, le partenariat prévu sur 6 ans entre la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou, permet d'associer Mille formes avec la « marque » Pompidou, et prévoit notamment la nécessité de disposer d'une direction artistique.

Compte tenu de la spécificité du poste, un engagement contractuel suffisamment long est nécessaire. Aussi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, pour une durée de 3 ans, dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la loi 84-53 sus visée.

Les missions et compétences requises pour ce poste, ainsi que le cadre d'emplois de référence sont précisés dans le tableau ci-joint.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales de ce poste sont prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 JUIN 2019

Le Maire,

Olivier BIANCHI

DESIGNATION	CATEGORIE	DUREE	CADRE D'EMPLOIS DE REFERENCE
<u>Fonction</u> : Directeur.ice artistique du Centre d'Initiation à l'Art **<u>Missions</u> :** Définir le projet artistique du C.I.A et assurer la direction de l'établissement : - Choix des œuvres et élaboration d'un projet artistique pertinent. - Pilotage et suivi de la production des œuvres artistiques choisies. - Communication et promotion de l'offre artistique. **<u>Profil</u> :** - Formation supérieure dans le domaine culturel. - Maîtrise de la conception et du pilotage de programmation artistique. - Excellente connaissance des opérateurs culturels et des acteurs professionnels de la petite enfance. - Maîtrise des enjeux locaux et nationaux et des attentes du public en matière culturelle et plus particulièrement celui de la petite enfance. - Connaissance des réseaux professionnels de création, de production et de diffusion artistique au niveau national et international. - Maîtrise du cadre réglementaire de la création, production et diffusion artistique ainsi que du droit de la propriété artistique et littéraire. - Maîtrise de la conduite de projets complexes.	A	3 ans	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux